



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

Communiqué

Le CSC suspend temporairement les programmes de BBC/Afrique et de VOA

Le Conseil supérieur de la communication (CSC) a constaté la diffusion, ce jeudi 25 avril 2024, sur les ondes et les plateformes numériques de BBC-Afrique et de VOA d'un article accusant l'armée burkinabè d'exactions sur des populations civiles. Ces accusations font suite à la publication d'un document par l'ONG Human Rights Watch sur son site internet.

Le CSC a décelé dans le contenu dudit article d'énormes déclarations péremptoires et tendancieuses contre l'armée burkinabè sans éléments de preuve tangible, d'autant plus que le même article invite à une enquête indépendante.

Cette approche porte atteinte aux principes cardinaux du traitement de l'information, en ce qu'elle constitue une désinformation de nature à porter le discrédit sur l'armée burkinabè. Elle est, en outre, susceptible de créer des troubles à l'ordre public au regard des dispositions de l'article 130 de la loi 059-2015/CNT portant régime juridique de la radiodiffusion sonore et télévisuelle au Burkina Faso.

A cet effet, au regard de l'urgence et de la gravité des faits, le CSC a décidé, conformément à ses prérogatives en la matière, de la prise de mesures conservatoires.

Ainsi, par appels téléphoniques, il a enjoint à la BBC et à la VOA, à travers leurs correspondants au Burkina Faso, d'arrêter immédiatement la rediffusion du programme incriminé sur tous ses supports de diffusion.

En outre, le Collège des conseillers, réuni en session extraordinaire, a décidé de la suspension des programmes des deux radios internationales émettant à Ouagadougou pour une durée de deux semaines à compter de la notification de ladite décision. Dans le même ordre, le Collège a enjoint aux Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) de suspendre l'accès aux sites internet et les autres plateformes numériques de la BBC, de la VOA et de l'ONG HUMAN RIGHTS WATCH à partir du territoire burkinabè.

Enfin, le CSC invite l'ensemble des médias à s'abstenir de relayer, à travers leurs différents supports, cet article tendancieux et qui est de nature subversive. En tout état de cause, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par les textes en vigueur.

Ouagadougou, le 25 avril 2024

Pour le Collège/La porte-parole

Tonssira Myrian Corine SANOU

